

41^e NATIONALE D'ELEVAGE Saint Bernard - Dogue du Tibet - Aïdi

72510 MANSIGNÉ

24 et 25 Septembre 2016

A la Base de Loisirs, Route du Plessis - Lien : <http://basedeloisirmsansigne.fr/>



JURY	Mme Bottussi Jocquel	Aïdi	Toutes classes
	Mme Anne-Marie Class	Dogue du Tibet	Toutes classes
		Saint Bernard Mâle et femelle	classes : Jeune - Débutant - Puppy et chiot
	M Carl Otto Mastrup (DK) :	Saint-Bernard Poil Court Femelles	classe inter - ouverte champion - vétéran
		Saint-Bernard Poil Long Mâles	
	M. Johannes Mayer (D) :	Saint-Bernard Poil Court Mâles	classe inter - ouverte champion - vétéran
Saint-Bernard Poil Long Femelles			
Ring d'honneur : Jury collégial			

des modifications du jury pourraient intervenir en fonction du nombre de chiens engagés par classe

Attention pas d'accusé de réception d'inscription

Programme :

Le samedi 24 septembre
de 13 h à 15 h TAN
16 h Assemblée Générale
19 h 30 Banquet

Le dimanche 25 septembre
7 h 30 Entrée des chiens
9 h Début des jugements
12 h Apéritifs
16 h Ring d'honneur

N'oubliez pas de vous munir :

- ◆ du passeport européen pour les chiens provenant de l'étranger
- ◆ du certificat de vaccination antirabique pour les chiens provenant de l'étranger
- ◆ du Certificat de naissance ou pedigree pour la confirmation ou le TAN
- ◆ de la carte de tatouage

**Buvette et restauration
sur place**



**CENTRALE
CANINE**



**Clôture des engagements :
5 SEPTEMBRE 2016 Date de réception**

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement resteront acquis au Club, afin de régler les frais engagés pour la préparation de l'exposition.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant. Ne seront pris en compte que les engagements accompagnés du montant de l'inscription. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition exception faite de la classe de Lot d'affixe ;

Le montant de l'engagement restera acquis au club si un chien inscrit ne se présente pas à l'exposition ou un chien refusé à l'entrée par le vétérinaire qui contrôle, dont la décision est sans appel (voir paragraphe «service vétérinaire»).

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

l'âge du chien est calculé au jour du jugement.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois.

CLASSE JEUNE - Pour les chiens âgés de 9 à moins de 18 mois.

A partir de 15 mois, l'exposant peut inscrire en classe jeune si le chien a moins de 18 mois, en classe intermédiaire s'il a moins de 24 mois, ou en classe ouverte s'il estime que le chien est suffisamment développé.

Le propriétaire est seul à estimer s'il inscrit son chien en jeune, intermédiaire ou ouverte, sachant que seules les classes intermédiaire et ouverte ouvrent droit à l'attribution du CACS.

CLASSE CHAMPION - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE DEBUTANT - Pour les chiens âgés de 9 à moins de 12 mois.

CLASSE PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 à moins de 9 mois.

CLASSE CHIOT - Pour les chiens âgés de 3 à moins de 6 mois.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 7 ans.

LOT D'AFFIXE - un minimum de trois et un maximum de cinq sujets de la même race et même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire.

LOT DE REPRODUCTEUR - un mâle ou une femelle accompagné au minimum de trois et au maximum de cinq de ses chiots (au premier degré, à savoir fils ou filles).

COUPLES : un mâle et une femelle de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire »

PAIRES : 2 chiens de même sexe, de même race et de même variété appartenant au même propriétaire

(1) N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, JEUNE, CHAMPION DE BEAUTÉ, DEBUTANT, PUPPY, CHIOT, VÉTÉRAN.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution qui restera acquise au CFSBDT si après examen elles sont reconnues sans fondement.

RESPONSABILITÉ - Le club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le club organisateur ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

REFUS OU EXCLUSIONS

- des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Le ring d'honneur sera jugé par un jury collectif.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

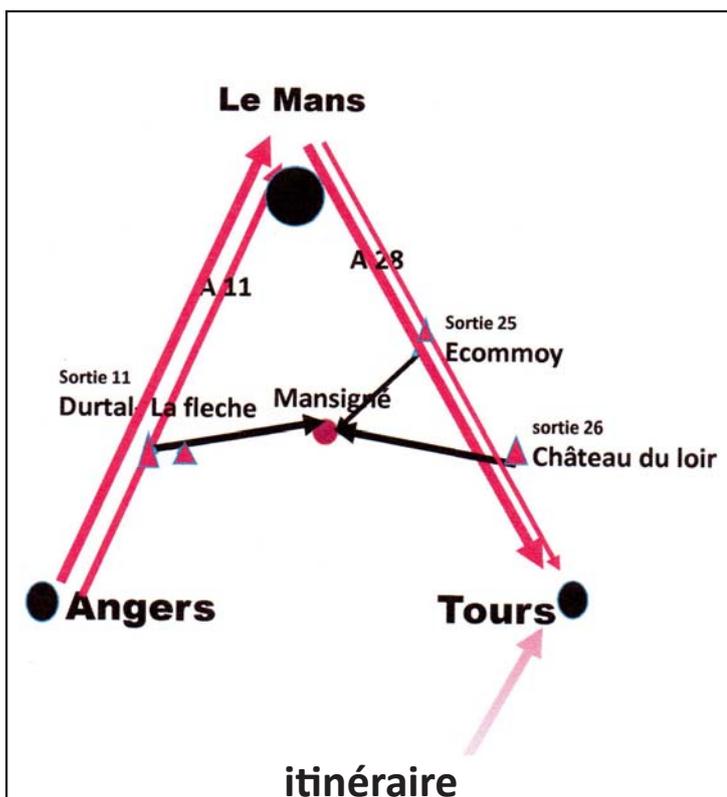
En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race

Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 50 chiens environ.

Se munir du certificat antirabique.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.



Réservation Hébergement :

Camping ☎ : 02 43 46 14 17

Chalets ☎ : 02 43 46 48 05

Hôtel : ☎ : 02 43 46 04 60

Laura SIMAR, ostéopathe équin et canin sera présente les 2 jours sur le site de la NE pour des manipulations et des informations.

Elle pratique régulièrement sur les gros chiens puisqu'elle a des St Bernard dans sa clientèle et est propriétaire de 3 Dogues du Tibet

Tarifs spéciaux NE.

Vous pouvez déjà prendre contact avec elle au 06 78 91 78 70 pour une prise de rendez-vous, ou pour des informations.

BiOMill 
SUPER PREMIUM PET FOOD

DEMANDE D'ENGAGEMENT

41^e NATIONALE D'ÉLEVAGE SAINT BERNARD - DOGUE DU TIBET - AIDI

une feuille par chien (photocopies acceptées) à adresser à :
CEDIA - Nationale CFSBDT Mansigné - 31230 COUEILLES
accompagnée obligatoirement de votre règlement par chèque à l'ordre du **C.F.S.B.D.T.**,
ainsi que la photocopie du certificat de vaccination antirabique
pour les chiens venant de l'étranger ou d'un département français contaminé
Renseignements : Claire LANCELOT au 02 43 70 18 43

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

RACE : _____

Sexe : Mâle Femelle Poil long Poil court (pour les Saint-Bernard)

Nom du Chien : _____

LOF : _____ Tatouage : _____ Né le : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ n° Adhérent : 2016/ _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Classe d'engagement : Ouverte Champion Jeune 9/18 mois Intermédiaire 15/24 mois
Débutant 9/12 mois Puppy 6/9 mois Chiot 3/6 mois Vétéran
TAN (à partir de 15 mois) Confirmation Confirmation à titre initial

Lot d'affixe (préciser l'affixe : _____) Lot de Reproducteur

Le qualificatif Excellent permettra, ainsi que l'obtention du TAN, de faire entrer ou de faire progresser votre chien dans la grille de sélection.
les qualificatifs EXC ou EXC + permettra de faire progresser votre chien pour le titre de champion club.

Les chiens sans origine connue doivent être engagés en classe ouverte et TAN obligatoire.

- Les engagements en classe vétéran sont gratuits.
(ils sont possibles sur internet).
- Les exposants bénéficiant d'une inscription gratuite en N.E.
devront s'engager par courrier

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____ le _____
Signature du propriétaire

		Adhérents	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	43 €	33 €	
2 ^e chien (appartenant au même propriétaire)	33 €	23 €	
Pour chacun des suivants (appartenant au même propriétaire)	25 €	15 €	
Chiot, Puppy, Débutant	22 €	12 €	
Repas Samedi midi	15 €	13 €	
Repas Samedi soir	30 €	28 €	
Repas Dimanche midi	15 €	13 €	
TAN	25 €	12 €	
Total des engagements			

Aucun engagement ne sera remboursé

Par mon inscription, j'autorise le CFSBDT à reproduire les photographies prises officiellement lors de la manifestation, et ce sans contrepartie aucune.

POUR L'ENGAGEMENT EN CLASSE PARES ET COUPLES
LA PRÉSENTATION DE LA CARTE D'IDENTIFICATION POURRA ÊTRE DEMANDÉE
LORS DE L'INSCRIPTION.

Lots d'affixe et de reproducteurs gratuits.

Confirmation gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.
Pour les chiens venant simplement pour la confirmation : 35 €
30 € pour les adhérents du club.

Engagements internet : www.cedia.fr

Le club demande 1 € supplémentaire par transaction sur internet pour frais administratifs

Clôture des engagements : 5/09/16 (date de réception)



Club français du Saint-bernard et du dogue du Tibet

Affilié à la S.C.C. agréée par le Ministère de l'Agriculture
Siège social 3, place de l'église 02400 Epaux-Bézu

DEMANDE D'ADHESION **RENOUVELLEMENT D'ADHESION**

(À REMPLIR EN MAJUSCULES) N° adhérent : _____

Nom 1 : _____ Prénom : _____

Nom 2 : _____ Prénom : _____

(pour cotisation ménage)

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ E mail : _____

Profession (facultatif) : _____ Nationalité (facultatif) : _____

Parrain : _____

Cotisation

Membre actif:.....40 € Couple:.....52 €
Membre bienfaiteur:.....80 € Couple bienfaiteur.....104 €

Espèces Mandat à l'ordre de Mr Berle
Chèques bancaire à l'ordre du CFSBDT Virement international à l'ordre du CFSBDT
identifiant-BIC-(adresse swift): CMCIFR2A
IBAN: FR76 1027 8061 6600 0201 0320 166

Date :

Signature

Avez-vous un saint-bernard... oui Non

Poil long Poil court

Avez vous un dogue du Tibet ...oui Non

Couleur

Nom du chien : _____ Affixe : _____ LOF : _____

Puce n° (ou tatouage) : _____ Né(e)le : _____ Producteur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Pourquoi avez-vous choisi cette race ? : _____

A adresser au trésorier adjoint :
M. Pierre BERLE
21 rue Georges Clémenceau - 82370 REYNIES

page Web Saint-bernard: www.saint-bernard.asso.fr

Page Web Dogue du Tibet: www.doguedutibet.org